

# **INFOS PRATIQUES ...**

## **LE SAVIEZ-VOUS**

#### COMMENT JOINDRE LES SERVICES DE LA MAIRIE

Mairie de Mallefougasse - 8, rue du Jas 04230 Mallefougasse-Augès Tél.: 09 79 31 33 20 - Fax: 04 92 77 03 06.

Mèl: mairie.mallefougasse@orange.fr

Mèl : mairie.mallefougasse@orange.fr Site Internet : http://mallefougasse.chez-alice.fr

#### Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi et jeudi : de 14h30 à 17h ; Mardi et vendredi : de 9h à 11h.

### MALLEFOUGASSE INFOS

REVUE D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Numéro 40 : OCTOBRE - NOVEMBRE - DECEMBRE 2015

Directeur de publication : Jean-Paul DEORSOLA

Dépôt légal à parution

Création et réalisation : frédéric.pellegrini [grafist] - Tél. : 06 11 43 40 97

## **INFOS UTILES**

# Le SMIRTOM installe des bennes pour les déchets verts

Le SMIRTOM Durance Provence, en concertation avec les communes du territoire, expérimente pour la première fois cet automne la mise à disposition d'une benne pour les dépôts de déchets végétaux.

Cette benne sera installée sur notre commune devant le local technique (rue du Jas) tous les vendredis soir et retirée tous les lundis matin durant cinq week-ends consécutifs, à savoir :

- 7 et 8 novembre;
- 14 et 15 novembre ;
- 21 et 22 novembre;
- 28 et 29 novembre ;
- 5 et 6 décembre.

Il vous est demandé de respecter les consignes affichées sur les bennes, à savoir :

- pas de dépôt de déchets autres que des déchets verts ;
- pas de sacs plastiques ni autres contenants ;
- dépôts uniquement dans la benne, en aucun cas autour.

Il est fait appel au civisme de tous, particulièrement en ce qui concerne le respect de ces consignes. En effet, ce nouveau service est expérimental, et ne sera pas renouvelé, à l'avenir, en cas débordements pouvant générer des surcoûts, une gêne significative, ou le non respect des consignes.

## La révision exceptionnelle des listes électorales en 2015.

Exceptionnellement en 2015 et afin de permettre au plus grand nombre de citoyens d'être inscrit sur les listes électorales et ainsi de pouvoir participer aux élections régionales organisées en décembre 2015, les demandes d'inscriptions sur les listes électorales déposées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 septembre 2015 ont été prises en considération dès l'année 2015 et permettront de voter dès le 1<sup>er</sup> décembre.

Les demandes d'inscriptions déposées entre le 1er octobre et le 31 décembre 2015 ne permettront en revanche de voter qu'à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016.

### La liaison en autocar Mallefougasse – Sisteron supprimée.

Depuis 2007 et pour une durée de 8 ans, le réseau départemental de transport était composé de lignes régulières prises en charge par le Conseil général et de lignes hebdomadaires dites « foires et marchés ». Ces dernières étaient mises en œuvre grâce à un partenariat financier contractualisé à hauteur de 50% entre le Conseil général et les Communes concernées. La liaison hebdomadaire du samedi entre Mallefougasse et Sisteron faisait partie de ce type de ligne.

Dans le cadre de l'élaboration de son nouveau schéma départemental des transports, compte tenu de la faiblesse des fréquentations enregistrées au cours de ces 8 années d'existence, le Conseil général lors de sa dernière session 2014 a décidé de ne pas reconduire les lignes « foires et marchés » dont la fréquentation moyenne était inférieure à 3 voyageurs. Cette décision a été confirmée lors de la session de juin 2015 par le nouveau Conseil départemental.

Ainsi, le 1<sup>er</sup> septembre dernier, la liaison hebdomadaire entre Mallefougasse et Sisteron a été supprimée.

### A VOS AGENDAS

- Les élections régionales auront lieu :
  - o Le premier tour de scrutin, le dimanche 6 décembre 2015 ;
  - o Le second tour de scrutin, le dimanche 13 décembre 2015.

Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00

Le conseil municipal vous convie à la cérémonie des vœux le dimanche 3 janvier 11 h 00 à la Mairie

# LES INVESTISSEMENTS

#### LE PROGRAMME DE RÉNOVATION DE LA VOIRIE

Comme prévu au budget communal 2015, une nouvelle opération de rénovation de la voirie est a été réalisée au mois de septembre. Au programme, le goudronnage :

- du chemin du Clos (le long du cimetière) jusqu'à l'aire du tri sélectif;
- du chemin des Marquans ;
- du chemin du Verger;
- du passage de la Grand'Cour;
- de l'impasse de la Forge.

Le coût de ce programme d'investissement s'élève à 23.220,00€ HT. Le plan de financement s'établit comme suit :

- Commune de Mallefougasse (70%) : 16.254,00€
- Dotation Equipement Territoire (30%) : 6.966,00€.





#### LA MISE EN PLACE D'UN MIROIR DE SÉCURISATION.

Un miroir a été installé dans le virage sans visibilité situé sur le chemin du Chapelet afin de favoriser la sécurité sur cette voie communale.



#### RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉNOVATION AUX STATIONS D'ÉPURATION.

Après appel d'offres, le Conseil municipal a désigné l'entreprise SOPEI (Les Mées) et l'entreprise PARRAUD (Peyruis) pour réaliser les travaux de réhabilitation de la station d'épuration du village et pour finaliser la rénovation de la station du quartier ouest.

Suite à l'appel d'offres, le coût réel de ces travaux sera de 134.007,37 € HT. Pour rappel :

- le plan de financement des travaux s'établit comme suit :

o Agence de l'eau 50% : 67.003,68€ ; o Conseil général 20% : 26.801,47€ ; o Commune 30% : 40.202,21€.

- Le plan de financement de la maîtrise d'œuvre (10.501,25€ HT) confiée à la société RX Ingénierie s'établit comme suit :

o Conseil général 80% : 8.401,00€ ; o Commune 20% : 2.100,25€.

# LE DOSSIER DU TRIMESTRE...

## EAU – ASSAINISSEMENT, LE RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE.

Le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. C'est un document obligatoire ; il est validé par l'assemblée délibérante de la collectivité qui répond ainsi à une exigence de transparence interne mais également à une exigence de transparence à l'usager.

Le RPQS a été créé par l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »). Le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT. Il a été complété par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services.

#### LE RPQS DE MALLEFOUGASSE.

#### 1) L'ADDUCTION D'AU POTABLE.

#### Présentation du réseau.

Le service public d'eau potable dessert 221 abonnés au 31/12/2014, soit une estimation de 450 habitants desservis.

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 9,8 kilomètres.

En 2014, le volume d'eau consommée a été de 22.601m<sup>3</sup>, soit une évolution de 10,3%.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 22,55 abonnés/km.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,04 habitants/abonné.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 99,82 m³/abonné.

**Recettes globales :** le total des recettes de vente d'eau au 31/12/2014 : 46.607€

Un réseau alimenté par deux châteaux d'eau :

- Un château d'eau d'une capacité de 250 m³ dont 100 m³ de réserve incendie ;
- Un château d'eau d'une capacité de 100 m³ dont 50 m³ de réserve incendie :

L'alimentation des deux châteaux d'eau est assurée par la canalisation intercommunale gérée par le Syndicat du Plateau d'Albion auquel la commune de Mallefougasse est adhérente

#### Le rendement du réseau.

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement 2014 s'élève à 78.6%.

#### L'indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Pour l'année 2014, l'indice linéaire des pertes est de 1,7 m³/j/km.

#### L'amortissement sur le budget de l'eau.

Pour l'année 2014, la dotation aux amortissements a été de 16 194 €.

#### L'état de la dette.

L'état de la dette au 31 décembre 2014 ne fait apparaître aucun emprunt sur le budget de l'eau.

#### Le suivi du réseau.

Afin de faciliter le suivi des consommations et de permettre une meilleure réactivité en cas de fuite, le réseau de Malle-fougasse est subdivisé en 8 secteurs. Chaque secteur est équipé d'un compteur dont le débit est directement enregistré, via le logiciel « HYDREKA », sur l'ordinateur de la mairie. Les compteurs de secteurs permettent donc la surveillance des quartiers suivants : la Blâche, le centre ancien, les Cèdres, la Jalasonne, le Verger, la Gorge des Pierres, Saint-Jean et les Marquans.

Deux compteurs supplémentaires permettent la surveillance de la consommation des deux châteaux d'eau.



#### 2) L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF..

#### Présentation du réseau.

Le service public d'assainissement collectif dessert 181 abonnés au 31/12/2014, soit 400 habitants.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau) est de 45,25 abonnés/km.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,21 habitants/abonné.

#### Deux stations d'épuration :

- station du village : débit de référence journalier admissible de 30 m³/j (capacité nominale de 200 habitants), 12 m³ de boues évacuées de la station.
- station du quartier ouest : débit de référence journalier admissible de 60 m³/j (capacité nominale de 400 habitants), pas de boues évacuées de la station.

**Recettes globales :** total des recettes de redevance assainissement : 10.201,00€.

#### Le rendement du réseau.

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Pour l'exercice 2014, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 99,45% des 181 abonnés potentiels.

#### Etat de la dette.

L'état de la dette au 31 décembre 2014 ne fait apparaître aucun emprunt sur le budget de l'assainissement collectif.

#### 3) L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 80 habitants.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapportée à la population totale du territoire couvert par le service) est de 20 % au 31/12/2014.

**Rappel :** les communes sont désormais responsable du contrôle de la conformité de ces installations privées.



### LA GESTION DE L'EAU : LES CONTRAINTES, LES ÉVOLUTIONS À VENIR.

## L'importance du RPQS et la problématique de l'approvisionnement en eau.

L'établissement du RPQS est un outil essentiel pour permettre à notre commune de suivre au mieux la gestion de ses réseaux d'eau et d'assainissement. Ce document annuel fait le bilan de la gestion et des investissements de l'année écoulée ; il permet de mettre en perspective les actions à entreprendre pour continuer à améliorer la gestion des réseaux et répondre aux évolutions des réglementations et des normes à venir.

Désormais, le bilan du RPQS détermine le niveau des financements que nous sollicitons auprès des Services de l'Etat, du Conseil général et de l'Agence de l'eau. Il atteste que le budget de fonctionnement « eau – assainissement » est équilibré et qu'il dégage des marges d'investissement ; deux conditions pour être éligible à ces financements indispensables.

Au-delà, de la gestion communale des réseaux, Mallefougasse reste dépendant pour la fourniture d'eau du Syndicat d'adduction d'eau du Plateau d'Albion (SMAEP). Ce dernier attribue à chaque commune un quota d'eau : 80 m³ par jour pour Mallefougasse. Depuis plusieurs années, ce quota d'eau s'avère insuffisant en période estivale durant laquelle notre consommation journalière moyenne est de 135 m³ par jour avec des pointes à 220 m³ par jour ; l'eau consommée en sus du quota est surfacturée à la commune. En 2014, Mallefougasse a dû acquitter 3.780,00€ au titre de la surfacturation, soit une augmentation de 25,17% de sa facturation d'achat d'eau. Compte tenu de l'impossibilité pour le SMAEP d'augmenter les quotas attribués aux communes et du caractère désormais systématique de ce dépassement de quota en période estivale, il convient de prendre en compte cette surfacturation dans la facturation de l'eau aux abonnés afin de pérenniser notre budget. A cette fin, le Conseil municipal travaille actuellement à l'élaboration d'une nouvelle grille des tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2016.

Cette problématique justifie pleinement l'arrêté municipal qui interdit le remplissage complet des piscines en période estivale et notre appel à une consommation responsable de chacun.

#### La gestion à venir de l'eau et de l'assainissement.

Conformément à la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE, la gestion de l'eau et de l'assainissement deviendra une compétence obligatoire de l'établissement intercommunal au plus tard en 2020.



LES SOIRÉES THÉÂTRALES DES « MALFOUTUGASSAIS » ONT ENCORE CONNU UN GRAND SUCCÈS!





# LA NATURE À MALLEFOUGASSE

Vous vous intéressez aux plantes, aux petites bêtes et vous faites des photos, dans votre jardin ou le long des chemins. Je vous propose de prendre contact avec moi. Nous pourrions ensemble participer à une meilleure connaissance de la nature sur la commune de Mallefougasse.

Françoise Drouard nature.drouard@free.fr (04 92 73 14 77 ou 04 50 93 38 78)

#### LES CIGALES

En Provence, on entend les cigales en été: c'est le mâle qui chante et pousse son cri-cri lancinant produit par une membrane vibrante de chaque côté de l'abdomen. On dit qu'il tympanise.

La femelle pond ses œufs vers la mi-juillet dans des tiges sèches. Quand les œufs éclosent, les larves sortent ; elles tombent et s'enfoncent sous terre avant l'hiver.

La larve vit dans le sol en creusant des galeries et en piquant les racines des plantes pour aspirer la sève. Elle grandit par mues successives et se métamorphose progressivement. Plusieurs années plus tard, au début de l'été, elle fore une galerie verticale.

Quand les conditions lui semblent favorables, elle émerge du trou (photo1) et se suspend à une tige. La dernière mue commence : la peau du dos se fend et la cigale se dégage vers l'arrière, le corps à l'horizontale, ventre en l'air, puis elle se redresse et s'accroche plus haut pour déplier ses ailes et sécher (photo 2) ; son tégument va durcir et foncer alors qu'il est vert clair au départ. Enfin prête (photo 3), elle s'envole et commence sa brève vie d'adulte dans les arbres, plantant son rostre dans l'écorce pour atteindre les vaisseaux du bois où elle puise la sève qui la nourrit.

La vieille peau (ou exuvie) reste accrochée aux herbes : si elle est pleine de terre, c'est une exuvie de Cigale commune (Lyristesplebejus) qui a uriné abondamment pour ramollir la terre (photo 4); si elle est propre, c'est une exuvie de Cigale de l'orne (Cicadaorni), le Cacan provençal.

Il existe encore d'autres espèces de cigales, dont les Cicadettes vivant en montagne.

Questions, remarques, photos pour la page nature : nature.drouard@free.fr





Cigale commune venant de se dégager
Chateauneuf-val-St-Donat friche - Photo Françoise Drouard

Cigale de l'orne prête à s'envoler Mallefougasse jardin - Photo Françoise Drouard



Cigale commune venant de se dégage Chateauneuf-val-St-Donat friche - Photo Françoise Drouard



## CHRONIQUE DU TEMPS PASSÉ

## LA VIE DE MALLEFOUGASSE DE 1963 À 1969.

# L'AVÈNEMENT DE L'ADDUCTION D'EAU (2<sup>ème</sup> PARTIE ET FIN).

Le 5 octobre 1966, le maire fit état du courrier du préfet par lequel ce dernier sollicitait que le conseil municipal confirmât la demande de raccordement de la commune de Mallefougasse au réseau d'alimentation de la Base SSBS de St Cristol pour la fourniture de 60m3 d'eau par jour. Le conseil confirma sa démarche de raccordement et son adhésion au Syndicat intercommunal ce qui nécessitait la désignation de deux délégués : A Legouic, maire, et G Gardiol furent désignés.

Le 4 août 1967, le conseil délibéra, en concertation avec les communes de Saint-Etienne-les-Orgues et de Cruis afin de se prononcer sur la dissolution du Syndicat inhérent au projet d'adduction d'eau qui avait été abandonné au profit du raccordement au réseau de la Base SSBS. Le conseil se prononça pour la dissolution de ce syndicat devenu sans objet ; il sollicita que les subventions déjà accordées à ce syndicat fussent redistribuées aux trois communes afin d'être affectées au nouveau projet d'adduction d'eau potable.

Lors de la réunion suivante, en date du 18 octobre 1967, le maire communiqua l'évaluation de la réalisation du réseau d'adduction qui s'élevait à quatre cent trente mille francs et dont la première phase prévue au budget de l'année 1967 nécessitait un financement de trois cent mille francs. Il proposa que cette première phase fût financée par les subventions pour cent quatre-vingt mille francs et par un emprunt auprès de la Caisse des dépôts pour cent vingt mille francs. Le conseil approuva ce plan de financement et autorisa le maire à procéder à la mise en adjudication de cette première tranche de travaux.

Dix jours plus tard, le 28 octobre 1967, le maire informa le Conseil des conditions du prêt de cent vingt mille francs nécessaire pour la réalisation des travaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement « la Caisse des Dépôts s'engage à verser l'intégralité de la somme empruntée dans les six mois ; cet emprunt sera remboursé sur trente ans. II conviendra de prévoir les annuités dans les budgets communaux à concurrence de huit mille trois francs et trois centimes par an ». Le conseil approuva ces modalités.

Le 12 décembre 1967, le conseil se pencha à nouveau sur le projet d'adduction d'eau et d'assainissement; il décida d'en confier l'étude et le suivi de la réalisation au Service des Eaux et Forêts du département des Basses Alpes. Il fut également établi que la rétribution de ce service se ferait sur la base de quatre pour cent des travaux.

Le 27 avril 1968, le conseil approuva la proposition du comité syndical quant la dénomination « Durance Plateau d'Albion » jugée plus simple que « Durance Montagne de Lure Banon St Cristol ». Au cours de cette même réunion, le conseil municipal décida de l'implantation de la station d'épuration du village. Pour ce faire, il prit en compte la situation la plus propice au raccordement du maximum d'habitations par gravitation ainsi que la proximité avec le réseau d'adduction d'eau afin de limiter le coût du percement des fouilles. Le maire présenta le projet élaboré par le Génie rural qui fut approuvé par le conseil municipal.

Le 26 octobre 1968, le conseil se réunit pour fixer le prix de l'eau et de la redevance. Le prix de l'eau fut fixé à quatrevingt centimes le m³ jusqu'à soixante m³ de consommation. Au-delà, le prix fut fixé à un franc le m³. La redevance annuelle fut fixée à quarante-huit francs. Le prix de la redevance de l'assainissement fut fixé à quarante-six centimes par m³ par délibération du conseil municipal le 21 mai 1969.

Ainsi, les habitants de Mallefougasse eurent enfin accès à l'adduction d'eau et à l'assainissement.

## Une promenade à Mallefougasse en Avril 1890

Si d'aventure vous allez à Saint Donat, passez par Mallefougasse. C'est un village qui ressemble à tous les autres villages. Il n'est pas joli, joli. Mais il renferme trois monuments historiques: Ier la tour de son clocher en pur style roman; 2ème l'auberge du repos, au retour d'Afrique; 3ème... Ici l'auteur est embarrassé. Le troisième monument n'a rien d'architectural, ni de tangible. Ce sont plutôt de simples souvenirs. Allez à Mallefougasse et chacun vous parlera de ce bon abbé Moynier Joseph. C'est lui le 3ème monument.

Il y a longtemps qu'il est mort ; mais de quelle touchante vénération on entoure encore sa mémoire! On se rappelle avec attendrissement le zèle qu'il déploya en 1848 lorsqu'il alla bénir l'arbre de la liberté. Il voulait bien le bénir puisque ses ouailles y tenaient. Mais l'abbé ne put dissimuler son extrême embarras. La cérémonie n'était point prévue par le rituel. Quelles prières faut-il chanter? Demandait-il à ses paroissiens. Les paroissiens répondaient que les prières importaient peu ; l'essentiel c'était de chanter.

On alla donc bénir le peuplier et saluer l'avènement de la République. Alors d'une voie forte, vibrante d'enthousiasme, le curé et ses fidèles entonnèrent ce chant joyeux; Parce domine, parce populo tuo. (Pardonnez Seigneur, pardonnez à votre peuple).

Le même abbé Moynier vit un jour à Marseille, avec stupéfaction des hommes qui se tenaient sur l'eau, des hommes qui nageaient. Il revint à Mallefougasse, l'esprit hanté d'une seule préoccupation : il voulait apprendre à nager. Mais à Mallefougasse on ne trouve pas une goutte d'eau. Il y a bien une fontaine; quelquefois même à ce que disent les gens du pays elle coule. L'abbé Moynier ne pouvait compter sur le faible débit de cette fontaine pour se livrer à ses exercices de natation. Il eut alors une idée géniale. Allez me chercher toutes les noix du village dit-il à Marie Carretier sa bonne.

Il y en eut bientôt trois pans dans la chambre. Le curé exultait. Il ôte vite sa soutane et, animé d'une grande conviction s'évertue à nager dans les noix. Cela faisait un beau tapage, pensez. Marie Carretier tout effarée monte dans la salle.... de bain et, devant un tel spectacle, ne put retenir un cri. Taisez-vous, malheureuse lui dit l'abbé Moynier; vous avez failli me faire noyer.

L'autre monument de Mallefougasse, c'est l'auberge. Allons au retour d'Afrique, nous dit le commandant Laidet Paulin qui nous accompagnait dans notre excursion avec Monsieur Saint Marcel Eysseric et Monsieur Gustave Tardieu (pharmacien). Cette auberge a été ouverte en 1851 par un ancien marin (Bontoux Jean-Benoît) qui, sur les bords du Nil, avait pour se distraire, apprivoisé plusieurs crocodiles.

Le commandant nous révèle qu'un jour des chasseurs arrivèrent au retour d'Afrique, exténués, mourant de soif. Après avoir bu convenablement, ils recommencèrent à boire. Tout y passa, vin, piquette et parfait amour. A la fin, l'un des chasseurs, qui décidément voyait double, met la main sur une fiole. Il la presse tendrement contre son sein et boit à même le flacon: c'était de l'eau de Cologne.

(Albert Aubert de Sisteron, avril 1890)